



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Objet : Ouverture d'une enquête publique relative à la désaffectation partielle du chemin rural du Clos Gauche

Je soussigné, Monsieur Patrick FLOQUET, Maire de la Commune de Montmagny, certifie que suite à une erreur matérielle, il convient d'apporter les modifications ci-dessous dans le texte de l'arrêté municipal n° URBA/2023/32 du 3 novembre 2023, transmis à la Préfecture du Val d'Oise le 6 novembre 2023 et portant ouverture d'une enquête publique relative à la désaffectation partielle du chemin rural du Clos Gauche

ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC - Troisième paragraphe

Au lieu de lire :

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le dernier jour de l'enquête soit le vendredi 15 septembre 2023, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir ») : ...

Il convient de lire :

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le dernier jour de l'enquête soit le vendredi 15 décembre 2023, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir ») : ...

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Il sera annexé à l'arrêté municipal n° URBA/2023/32 du 3 novembre 2023.

Fait à Montmagny,
Le 21 novembre 2023.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée



Patrick FLOQUET.